

Procès-Verbal : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 2 mai 2025

Date de convocation : 26 avril 2025

Etaient présents : MM. et Mmes B. Cavet, A. Debeugny, F. Debeugny, B. Deleau, C. Dumortier, X. Hein, P. Le Guellec.

Étaient excusés : Mme C. Denizart et M. J-P. Huet.

Le quorum étant constaté, la séance du 2 mai 2025 est ouverte à 21 h 10, sous la présidence de M. François DEBEUGNY, maire.

M. Patrick Le Guellec est désigné secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 6 juin 2025.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI) permettant au CM d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Après avoir entendu l'exposé de Maire et après en avoir délibéré le CM décide 6 pour et 1 contre (B. Deleau) d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. Considérant que l'instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) a pour conséquence d'inciter les propriétaires des locaux à les céder ou à les réhabiliter dans le but de les réinjecter dans le circuit des logements locatifs.
- Suite à plusieurs demandes auprès de la mairie, M. le Maire interroge le CM sur la possibilité d'élargir la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures de la commune. Après en avoir discuté, le CM décide de permettre l'accès à la location de la salle aux habitants de la Communauté de Communes du Val de Somme.
Les nouveaux les tarifs sont ainsi établis : Habitants extérieurs à la commune 250 € le week-end, habitants de la commune 100 € le week-end et une caution de 500 € pour tous.

Commission Communale d'Actions Sociales

- L'assemblée générale des Alençons n'a pas eu lieu le 30 avril et est reportée au 7 mai.

Communication, Relation, Loisirs

- Le prochain Cachy Infos sortira le 16 mai. La rédaction des différents articles est attribuée aux membres de la commission. M. Deleau se charge de rédiger l'éditorial. La commission se réunira le 13 mai pour la relecture.
- Concernant la cérémonie du 8 mai, le rendez-vous est fixé à 11 h au monument aux morts.
- Pour la fête locale, M. Vaillant sera présent avec ses attractions foraines les 7, 8 et 9 juin. La messe aura lieu le lundi à 10h30. L'école de musique Amadeus de Boves est retenue pour l'animation musicale de l'apéritif concert, le lundi à partir de 11h30.
- La réunion des associations locales aura lieu le 6 mai à 19h30, afin de coordonner les animations du week-end de Pentecôte, jours de la fête communale.

Environnement, Cadre de vie

- Les vêtements de travail aux employés communaux ont été distribués.
- Il est évoqué la taille de la haie rue des Blés Mûrs, car cela gêne la circulation, notamment lors de la collecte des ordures ménagères. Les riverains seront prochainement consultés.

Urbanisme

- Suite aux dégradations sur un compteur électrique rue Rawlinson, la SICAE souhaite intervenir en prenant à sa charge une partie des travaux. Un nouveau devis est proposé que le CM décide de ne pas accepter. Il est convenu de laisser la SICAE effectuer les réparations à leur charge, sans le déplacement du compteur.
- Le SDIS 80 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme) a effectué sa tournée de reconnaissance des bornes incendie. Elles sont conformes aux attentes du SDIS 80.
- M. le Maire donne lecture du courrier de la SICAE concernant « offre feu récompense », les feux récompense sont une alternative efficace pour faire respecter la limitation de vitesse. Une réflexion à ce sujet sera menée.

Biens communaux, Travaux

- Les décorations de Noël doivent être réparées. De nouvelles décorations sont présentées au CM.

Communauté de Communes du Val de Somme

- Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes du Val de Somme concernant les malfaçons relevées sur le chemin VC 3.
- A la demande de la Communauté de Communes du Val de Somme M. le Maire présente au CM le schéma de gestion des eaux pluviales actualisé par un bureau d'études. Le CM a examiné le plan de la commune et quelques remarques seront communiqués au bureau d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

François Debeugny

Patrick Le Guellec